



**DECLARATION DU PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO,
RELATIVE AU LANCEMENT DE L'OPERATION
COUP DE POING COVID-19**

Brazzaville, le 18 Octobre 2021

Messieurs les Ministres d'État,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,

Distingués invités,

Chers Compatriotes,

Mesdames et Messieurs,

La situation actuelle de la pandémie Covid-19 est très préoccupante dans notre pays. C'est cette préoccupation qui nous réunit en cette fin de matinée, car en me référant aux données statistiques contenues dans le 28^{ème} rapport de la task-force, je note une augmentation considérable de contaminations et de décès au cours des 4 dernières semaines. J'observe une augmentation exponentielle de la circulation du virus Sars-Cov-2 à Brazzaville et Pointe-Noire, accentuant ainsi une nette détérioration des indicateurs épidémiologiques. La situation épidémiologique est entrée dans une phase alarmante depuis le mois de Mars. Ce pic constitue « la troisième vague » dans notre pays. Par conséquent, j'annonce officiellement la survenue de la troisième vague de la pandémie de Covid-19 en République du Congo, avec Brazzaville comme épiceutre. Le variant Delta, plus contagieux, alimente en partie la troisième vague et circule de façon prédominante dans la plupart de nos villes.

Selon le site CovInfo dans son bulletin de la situation mondiale consulté ce 18 octobre à 08h47, 240.320.772 cas de contaminations au SARS-COV-2 Coronavirus ont été diagnostiqués, 4.904.633 décès ont été enregistrés, depuis le début de l'épidémie.

Le Gouvernement, avec l'appui des partenaires, de manière méthodique et graduelle, a mis en place plusieurs réponses adaptées pour rompre la chaîne de transmission de Covid-19, avec pour objectif national d'arrêter la propagation de l'épidémie. Les interventions y relatives ont été inventoriées dans le plan de riposte, conformément aux orientations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Plusieurs mesures d'accompagnement de la riposte ont été prises par le Gouvernement de la République, à savoir : la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, le couvre-feu, le confinement suivi du déconfinement progressif et par paliers, avec un focus sur l'intensification de la communication, sur l'utilisation des mesures barrières, le dépistage à grande échelle et le renforcement des moyens cliniques et biologiques.

Mesdames et Messieurs,

Pour asseoir la riposte, le Congo a mis en place plusieurs organes de gestion, à savoir : la Coordination nationale dirigée par le Président la République, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, qui arrête toutes les orientations stratégiques ; une task-force qui évalue les conséquences socio-économiques de la Covid-19 et préconise les

interventions y relatives ; un comité d'Experts qui statue et donne des avis techniques sur les questions spécifiques au Gouvernement ; un comité ad hoc sur la vaccination ; un comité technique dirigé par le Ministre en charge de la santé et de la population, qui met en œuvre le plan national de la riposte ; un fonds covid-19 et un fonds vaccination ont été créés et alimentés pour soutenir le financement continu de la riposte.

La mise en œuvre du plan national de déploiement et de vaccination est en cours depuis le 25 mars 2021. Les efforts du Gouvernement, appuyé par les partenaires internationaux, ont permis d'acquérir 2.424.120 doses dont 1.092.000 reçus. Ce qui nous a permis de vacciner 248.689 personnes, soit à peine 4.30 % de la population. Ce qui nous maintient loin du compte, exposant ainsi 95 % de nos compatriotes aux formes graves de la maladie. Il nous faut donc agir.

Mesdames et Messieurs,

Tenant compte de la gravité de la situation, la coordination nationale a recommandé la mise en œuvre d'une opération coup de poing COVID-19 pour intensifier la riposte pour une durée de 45 jours. Cette opération, placée sous l'autorité du Premier Ministre Chef du Gouvernement, devra agir efficacement sur sept urgences telles que définies dans le plan national de riposte à savoir : la vaccination ; la mobilisation sociale et la

communication sur les risques ; le laboratoire et la recherche ; la prise en charge des malades ; le renforcement de la coordination des interventions et le leadership ; la surveillance épidémiologique ; le contrôle rigoureux du respect des mesures de prévention.

Avant de revenir sur ces urgences, permettez-moi de vous faire un point précis de la situation à ce jour.

Mesdames et Messieurs,

Concernant l'évolution de la pandémie dans notre pays, du **14 mars 2020** au **10 octobre 2021**, **15 962** cas confirmés de Covid-19 ont été enregistrés dont 231 décès recensés en milieu hospitalier.

Les départements les plus touchés à ce jour sont Brazzaville, avec 9 392 cas confirmés, soit 63,3 %, et Pointe-Noire avec 4 687 cas confirmés, soit 31,5 %. Dans ces deux départements, au cours de la 2^e semaine du mois d'octobre 2021, les taux de positivité des tests sont de 18,1 % à Brazzaville et 11,1 % à Pointe-Noire : des niveaux élevés jamais enregistrés depuis le début de la pandémie.

Cette situation exerce une pression sur les services de santé. Elle se traduit par un nombre élevé de décès. Au cours des deux premières semaines du mois d'octobre 2021, trente-deux (32) décès ont été

enregistrés, dépassant largement la moyenne mensuelle des décès observés depuis le début de la pandémie.

Ces chiffres montrent que notre pays est bel et bien confronté à la 3^e vague de propagation de la COVID-19. Cette nouvelle vague se caractérise par une recrudescence des contaminations, une évolution rapide de la maladie vers des formes graves et un nombre élevé de décès.

Cette situation, considérée à tort par certains compatriotes comme marginale, au regard de la fausse comparaison des chiffres qu'ils font avec les autres maladies et les autres causes de mortalité dans notre pays, doit nous interpeller pour deux raisons :

La première tient au fait que, d'une part, les décès déclarés ne le sont qu'en milieu hospitalier sans tenir compte ni des malades non testés avant les décès, ni des décès intervenus en dehors du milieu hospitalier et, d'autre part, le faible taux de dépistage ne permet pas de rendre compte du nombre exact des personnes atteintes du virus et susceptibles de contaminer autour d'eux.

La seconde raison, reconnue dans tous les pays africains, est que nos faibles capacités de prise en charge ne nous permettent pas de faire

face à une contamination massive si l'on ne prend pas des dispositions préventives.

Devant cette situation préoccupante, la coordination nationale de la riposte, lors de sa réunion du 12 octobre 2021, a décidé de lancer une « opération coup de poing » COVID-19, afin d'éviter que la pandémie ne soit hors de contrôle.

Chers Compatriotes,

Mesdames et messieurs

A partir de cet instant, je vais pouvoir développer le plan de mise en œuvre de l'opération coup de poing qui comporte les **7 urgences d'intervention** ci-dessus énumérées, **8 résultats attendus** et **38 activités**, pour un coût global de **3 541 228 437 FCFA**.

Le premier axe concerne la vaccination contre la COVID-19.

Je vais commencer par insister sur un point : il faut aller le plus loin possible dans la vaccination. Pourquoi la vaccination ? Pour trois raisons :

D'abord, parce qu'il nous faut limiter le taux de létalité et nous protéger contre les formes graves de la maladie. Le rapport d'étape sur la riposte à la pandémie à coronavirus Covid-19, présenté par le Président sud-

africain, Monsieur Cyril RAMAPHOSA, à la 3^{ème} réunion de coordination entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, tenue le 16 octobre 2021, sous l'autorité de Son Excellence Monsieur, Félix Antoine TSHISSEKEDI, Président de la République Démocratique du Congo, Président en exercice de l'Union Africaine, a révélé que la mortalité chez les patients gravement atteints de la maladie de la Covid-19 est plus élevée dans les pays africains que celle rapportée par les études réalisées en Asie, en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique du sud.

En conséquence, le recours généralisé aux vaccins demeure le moyen le plus sûr et le plus efficace pour sauver les malades surtout ceux présentant des facteurs de comorbidité.

Ensuite, parce qu'il faut limiter la propagation de la maladie en réduisant le taux de contamination.

Enfin, parce qu'il faut espérer atteindre l'immunité collective par une couverture vaccinale au-delà de 60 %.

Il est donc envisagé de vacciner au moins **750 000** personnes au cours de l'opération coup de poing. Ce qui va nous permettre d'atteindre un total de **1 029 089** personnes vaccinées, soit une couverture vaccinale

de plus 20 % et espérer atteindre au moins 30 % à la fin de l'année puis 60 % à la fin du premier semestre 2022.

Pour cela, 25 équipes mobiles de vaccination vont être déployées dès aujourd'hui dans les établissements scolaires et universitaires, les administrations publiques et privées, y compris les formations sanitaires et dans les confessions religieuses. Le nombre de sites fixes de vaccination va être augmenté avec la création de 17 nouveaux dans les arrondissements de Brazzaville et de Pointe-Noire. Ainsi, le nombre de sites fixes de vaccination va passer de 77 à 94 sur le territoire national. Par ailleurs, les modalités de mise en œuvre de la décision de la coordination nationale relative au **PASS SANITAIRE** seront précisées dans un document intitulé : **CODIFICATION ET REGLEMENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PASS SANITAIRE**.

Le deuxième axe concerne la MOBILISATION SOCIALE ET LA COMMUNICATION SUR LES RISQUES.

Il sera question de renforcer la communication sur les risques de contracter la COVID-19 et sur la vaccination. A cet effet, un **programme de sensibilisation communautaire** est mis en place avec l'appui des chefs des quartiers, des villages, des zones et des blocs, les organisations de la société civile et les confessions religieuses, sous la coordination des maires et des préfets. Cette **communication de**

proximité va être couplée à la **communication de masse**, à travers des émissions radio télévisées et la diffusion massive des messages vocaux d'attente, en lien avec les mesures barrières et la vaccination par le biais de la téléphonie mobile.

Le troisième axe concerne le LABORATOIRE ET la RECHERCHE.

Le résultat majeur est de faire passer les capacités de diagnostic de 1000 à 3000 tests par jour. Pour cela, les kits de prélèvement, les kits d'extraction et d'amplification nécessaires pour atteindre ce résultat seront mis à la disposition des acteurs de terrain. Un accent particulier sera mis sur le dépistage des patients présentant les symptômes de la covid-19, avec l'utilisation des tests antigéniques dans les différents services des hôpitaux et les grandes cliniques privées, afin de lutter contre les infections nosocomiales et de protéger le personnel de santé. Pour cela, ces formations sanitaires seront dotées de quantités suffisantes de tests antigéniques. **Ces tests sont gratuits et vont le demeurer.** La définition du cas de COVID-19 et l'arbre décisionnel seront affichés dans les hôpitaux et cliniques pour standardiser la pratique de ces tests antigéniques par le personnel de santé.

Afin de contribuer à réduire l'importation des variants, 100 % des passagers en provenance de l'étranger seront dépistés par test RT-PCR à leur arrivée.

Le quatrième axe concerne la prise en charge des malades de COVID-19.

Il s'agira ici de renforcer les capacités opérationnelles de prise en charge des patients. Pour cela, les actions à entreprendre visent à accroître la capacité litière des unités de prise en charge, notamment en lits d'hospitalisation et en lits de réanimation. Dans les sites de prise en charge, des lits supplémentaires seront approvisionnés pour améliorer la capacité d'accueil des malades. En plus, il est demandé à tous les directeurs d'hôpitaux des districts de Brazzaville et de Pointe-Noire d'aménager des salles d'hospitalisation d'une capacité de 10 lits, dédiés à l'isolement et à la prise en charge des cas covid-19.

Pour améliorer la prise en charge des patients nécessitant des soins de réanimation, une nouvelle salle de réanimation d'une capacité de 22 lits sera ouverte au CHU de Brazzaville. Les médicaments, y compris l'oxygène et autres accessoires de réanimation, vont être prédisposés dans tous les sites dédiés à la réanimation des patients, dans les meilleurs délais.

Dans le site spécifique de la clinique municipale LEYONO à Brazzaville, un laboratoire d'analyses médicales sera installé pour aider au suivi des patients avec comorbidité.

Afin de rendre efficace le suivi des patients à domicile, 8 équipes multidisciplinaires seront créées et rendues fonctionnelles, dont 4 à Brazzaville et 4 à Pointe Noire.

Le cinquième axe concerne le renforcement de la COORDINATION des interventions et le leadership.

Il sera organisé chaque semaine une réunion de suivi de la mise œuvre de l'opération coup de poing. Sur le plan opérationnel et pour une meilleure optimisation des moyens logistiques, deux unités de gestion logistique seront créées dont une unité au Centre Opérationnel des Urgences de Santé Publique (COUSP) de Brazzaville et une unité à la direction départementale des soins et services de santé de Pointe-Noire. La supervision des cellules départementales de riposte va être renforcée.

Le sixième axe concerne la SURVEILLANCE EPIDEMIOLOGIQUE.

Au cours des prochains 45 jours, le suivi des contacts et des alertes sera redynamisé. Cette activité est essentielle pour rompre la chaîne de transmissions, puisqu'elle permet d'identifier les cas de covid-19 parmi les personnes-contacts. Pour cela, les **21 équipes d'intervention** rapide

ainsi que le centre d'appel du centre des opérations de santé publique de Brazzaville, doivent être réactivés.

Le septième axe du plan concerne le contrôle du respect des mesures de prévention.

Il s'agit ici de renforcer le contrôle du respect des mesures barrières dans les lieux publics et milieux de travail, édictées par les autorités. Il s'agit, notamment, de faire respecter, avec la plus grande rigueur, par la force publique, le couvre-feu, l'interdiction des cérémonies de mariage, le port obligatoire de masques et la distanciation physique d'un mètre lors des manifestations publiques, y compris les offices religieux, les cérémonies de deuil, les veillées, enterrements et autres interdictions.

Chers Compatriotes,

Mesdames et messieurs

Une évidence s'impose à nous : la situation se dégrade. Notre responsabilité maintenant est qu'elle ne nous échappe pas, et, face à l'accélération du virus et la pression qui s'accroît sur nos services hospitaliers, nous irons plus loin, si nécessaire, en vue de mettre en œuvre des mesures plus exigeantes dans les villes dont la situation sera la plus critique.

Chers compatriotes, nous ne pouvons pas laisser ce virus, ou plutôt désormais ce variant, poursuivre sa course sans tout mettre en œuvre pour l'entraver, comme nous avons toujours tenté de le faire jusqu'à présent, en prenant des mesures pragmatiques, proportionnées, en rapport avec nos moyens. Il nous faut donc à nouveau faire face ensemble car il est peut-être possible d'avoir encore des jours difficiles devant nous. Nous devons tous soutenir nos soignants et l'opération COUP DE POING COVID-19.

Pour clore mon propos, je lance un appel vibrant à la population, aux leaders communautaires, aux leaders religieux, aux chefs d'entreprise, aux fonctionnaires, aux personnels de santé et aux élèves et étudiants, aux parents et chefs de famille, de se mobiliser et d'adhérer massivement à la mise en œuvre de l'opération COUP DE POING COVID-19. C'est en agissant ensemble que l'on peut vaincre la Covid-19. Le Gouvernement que je dirige, sous la haute autorité du Président de la République, Chef de l'État, continuera avec la même cohérence et la même persévérance à privilégier une approche pragmatique.

Je vous remercie.

